

Motion des non-titulaires du CRESPPA – 23/01/2020

Nous, précaires et non-titulaires du CRESPPA, doctorant.e.s contractuel.le.s, ATER, chômeur.euse.s, docteur.e.s sans poste, vacataires de l'enseignement supérieur, allocataires du RSA, mobilisé.e.s depuis début décembre, appelons nos collègues titulaires enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s à s'engager activement dans la grève contre la réforme des retraites et la LPPR. Cela signifie arrêter toutes les activités administratives, de recherche et d'enseignement. Nous rappelons que la motion "Appel à mobilisation du CRESPPA" votée à 91% des votants le 9 janvier 2020 affirmait : "il est impensable de faire comme si de rien n'était en reprenant les cours et en participant au fonctionnement habituel de l'université et des institutions de recherche."

En tant que précaires, nous sommes les première.s touché.e.s par la destruction du système de protection sociale (de l'assurance chômage et des retraites) et des services publics de l'ESR (LPPR). Face à la diminution du nombre de contrats décents et de postes de titulaires, nous sommes de plus en plus nombreuses et nombreux à dépendre de l'assurance chômage et du RSA pour pouvoir continuer de travailler et vivre.

Pour nous, la situation est déjà intenable et urgente. C'est pourquoi nous appelons nos collègues titulaires à rejoindre l'ensemble des secteurs en lutte depuis 50 jours. Nous ne pourrions obtenir de meilleures conditions de travail sans gagner la bataille contre la réforme des retraites.

Comme l'exprime le communiqué des précaires de l'ESR d'Ile-de-France en date du 11 janvier 2020, "les personnels titulaires qui ne cessent pas véritablement toute activité, freinent la grève des enseignant·es-chercheur·euses contractuel·les, des BIATSS et des étudiant·es, qui se trouvent obligé·es d'effectuer le travail qui leur est donné par les enseignant·es et chercheur·euses titulaires."

Dans un contexte de concurrence accrue, les coûts de notre mobilisation sont nettement plus élevés que ceux de nos collègues titulaires (retard sur les thèses et publications, stigmatisation des précaires les plus mobilisé.e.s à l'approche des campagnes de MCF etc.). Alors que les non-titulaires assurent la majorité des tâches d'enseignement, maintenir les cours (y compris « alternatifs ») constitue une double charge de travail pour les précaires mobilisé.e.s et entretient le flou auprès des étudiant.e.s : cette position est donc inefficace et constitue une entrave à la mobilisation.

On ne soutient pas la grève, on la fait !

La mobilisation est croissante dans l'ESR, en témoigne par exemple l'importance du cortège ESR lors de la manifestation unitaire du jeudi 16 janvier 2020. Des collègues de sciences sociales sont déjà en grève, comme par exemple celles et ceux des départements de Sociologie, Anthropologie et Culture de l'Université de Lille, de l'UFR 11 (science politique) de Paris 1, d'Histoire de l'Université de Bordeaux Montaigne et de l'UFR Culture et communication de Paris 8. Les collègues d'autres disciplines sont également mobilisé.e.s, l'AG des UFR de mathématiques et de l'institut Gaspard Monge ont notamment décidé la rétention des notes d'examens et le blocage administratif des activités universitaires.

C'est pourquoi, dans ce moment crucial où se joue le succès des luttes contre la réforme des retraites et la LPPR, nous appelons à ce que nos collègues titulaires de l'ESR cessent leurs activités de recherche et d'enseignement, et mettent en place des caisses de grèves pour soutenir les précaires.